

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05
@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

PRESENTS : : CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : COLOMER Patrick, MINARY Guy.

POUVOIRS : néant

David DORMOY a été nommé secrétaire de séance.

1 - Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'Immeuble Immeuble AE n° 110 : 1167, Avenue de Chalon. Après examen de la déclaration, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain.

2- Renouvellement ligne de Trésorerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3 - ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE RENTREE 2026 JUSQU'AU TERME DE L'ANNEE SCOLAIRE 2028/2029

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2022 fixant les jours d'école (4 jours) ainsi que les horaires à savoir : Matin : 8H30 à 11H30 - Après-midi : 13H45 à 16H45

Cette dérogation est valable 3 ans, elle arrive à son terme en juillet 2026. Le Conseil d'école a validé le maintien des 4 jours scolaires avec les mêmes horaires à compter de la rentrée 2026 pour 3 ans. Le Conseil Municipal, à la majorité : (8 pour ; 1 contre ; 2 abstentions) sollicite une dérogation pour maintenir l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours, valable pour une période de 3 ans : Lundi, mardi, jeudi et vendredi et maintient les mêmes horaires d'école.

4- SICOPAL : nouvelles adhésions : Commune de Prémanon et Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura

Par délibération en date du 27 Octobre 2025, le conseil syndical du SICOPAL a accepté l'adhésion de Commune de Prémanon et de la Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura. Le Conseil Municipal, membre du SICOPAL, doit émettre un avis. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion des deux collectivités au SICOPAL.

5- SIDEV : travaux éclairage public ancienne halle SNCF

Le Conseil Municipal a décidé d'installer un éclairage public Rue du 19 mars 1962 vers l'ancienne halle SNCF. Le montant des travaux s'élève à 8 432.02 €. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet et sollicite une participation au SIDEV de 25 % et prend acte que la part communale s'élève à 6324.01 €.

6- Décisions modificatives

Afin d'intégrer des opérations SIDEV, le conseil municipal ouvre les crédits suivants :

DEPENSES :	compte 21538 chapitre 041 :	+ 54 386 €
RECETTES :	compte 238 chapitre 041 :	+ 27 193 €
	Compte 13238 chapitre 041 :	+ 27 193 €

7- Affaires en cours – questions diverses

Signature d'une nouvelle convention pour l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules immobilisés sur la commune avec le garage AUTO REPAR de Lons le Saunier.

Problème cantine

Devenir de l'ancienne halle

Travaux du terrain de pétanque

Préparation du repas des ainés

Préparation du Téléthon

Le secrétaire de séance,
David DORMOY

Le Maire,
Alain PATTINGRE

